

Règlement coupe du Roussillon 2018

Cette coupe est organisée conjointement par l'UFOLEP et la FFVB pour tous les joueurs licenciés dans le département. (Licence FFVB ou licence UFOLEP). L'équipe vainqueur dans chaque catégorie se verra attribuer le trophée.

La "Coupe du Roussillon" UFOLEP sera attribuée à l'équipe UFOLEP qui aura obtenu le meilleur résultat à l'issue de la compétition.

REGLEMENT :

1. Ce règlement est complémentaire de celui en vigueur en championnat.
2. Les matchs se jouent sur le terrain du premier nommé (après tirage au sort), sauf les finales (sur terrain neutre).
3. L'équipe qui reçoit décide de l'implantation de la rencontre (lieu-jour-horaire) et la communique au plus tôt à l'équipe visiteuse ainsi qu'au responsable de la coupe.
4. L'horaire indiqué par l'équipe qui reçoit est celui du coup d'envoi.
5. Pour l'arbitrage d'un match, s'il n'y a pas d'arbitre désigné, l'équipe visiteuse doit assurer l'arbitrage. Si l'équipe visiteuse ne fournit pas d'arbitre, l'équipe qui reçoit pourra considérer, avant le début de la rencontre, qu'elle a gagné par forfait.
6. Un joueur masculin ne peut pas participer à la fois à la Coupe masculine et à la Coupe Mixte.
7. Une équipe évoluant en Coupe masculine peut être complétée par une ou plusieurs joueuses. (sans handicap au score)
8. Une équipe mixte doit évoluer avec au moins deux féminines sur le terrain.
9. Une équipe à double appartenance (UFOLEP et FFVB) devra choisir dès le début de la compétition sous quelle étiquette elle évolue.
10. L'équipe gagnante doit communiquer le résultat par téléphone, SMS ou Mail dès le lendemain de la rencontre. Elle doit aussi transmettre la feuille de match (**correctement remplie, noms et numéros de licence**) au responsable de la coupe du Roussillon par courrier ou par mail. Si une équipe n'observe pas ce point du règlement, elle s'expose à une sanction (match perdu).
11. Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans la même catégorie, les joueurs de chacune d'elles n'ont pas le droit de d'intégrer une autre équipe, même après élimination de leur équipe.
12. Les joueurs seniors évoluant ou ayant évolué au cours de la saison dans une formation supérieure (championnat régional ou national) ne peuvent pas participer à la compétition.
13. Toute équipe inscrite à la Coupe s'engage à participer à toutes les rencontres.
Un forfait pourra entraîner l'éviction de toutes les équipes du Club concerné lors de la Coupe suivante.

RESPONSABLE DE LA COUPE DU ROUSSILLON :

Jacques LALAUZE
58 bis Avenue Guynemer
66240 Saint-Estève
TEL 06 70 46 82 66
Email : jk.lalauze@gmail.com